

N° 120/2009 -	MARCHE D'ETUDES ET DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT ET DE RESTRUCTURATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS DU MUY AVENANT N° 1
---------------	---

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

Le 25 mai 2007, un marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réalisation de travaux de remise en état et de restructuration de la Maison des Associations située au MUY a été passé avec le groupement MARINO / NOVELLI / BATI CONTROLE, le mandataire du groupement étant M. MARINO, architecte D.P.L.G. domicilié 4, rue des Tanneurs à LE MUY (83490).

Ce marché a été conclu pour un montant forfaitaire de 45.870,16 Euros Hors Taxes, correspondant à un taux de rémunération de 8,35 % du montant des travaux qui étaient estimés quant à eux à 549.903 Euros Hors Taxes.

Cependant, lors de la remise de l'élément APD (avant projet définitif), une modification a été demandée par Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France : elle porte sur l'ajout de volets persiennés en façade. Par ailleurs, le projet initial intégrait le pôle Ado. Or, pour des raisons de rationalisation, ce pôle a été déplacé à la future Maison de la Jeunesse située boulevard Charles de Gaulle. Dès lors, les locaux ainsi libérés permettaient l'installation des services de la Police Municipale. Enfin, il avait été prévu au projet initial un système de gestion et de contrôle des accès des salles associatives qui s'est révélé par la suite techniquement incompatible avec le dispositif de gestion déjà installé par ailleurs. Aussi, ce procédé a dû être modifié.

Il résulte de ces différentes modifications apportées au projet initial une plus value sur le montant des travaux, qui est porté à 613.744,91 Euros Hors Taxes.

Par conséquent, il y a lieu de rémunérer le maître d'œuvre sur la base de ce nouveau montant, sachant que les divers changements ont induit une reprise des études au stade de l'APD (qui a été validé par le maître d'ouvrage), pour un coût de 6.880,54 Euros Hors Taxes.

Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre est donc de Cinquante deux mille sept cent cinquante Euros et soixante dix centimes Hors Taxes (52.750,70 € HT), soit Soixante trois mille quatre vingt neuf Euros et quatre vingt quatre centimes Toutes Taxes Comprises (63.089,84 € TTC), ce qui représente une augmentation de 15 % du montant initial du marché.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Jack VERRIEZ, Sylvie FOULON, Richard CIAPPARA, Alexia RIGOLET qui s'abstiennent :

Adopte les termes de l'avenant n° 1 au marché d'études et de maîtrise d'œuvre pour les travaux de remise en état et de restructuration de la Maison des Associations au Muy et autorise le Maire à le signer.